

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Le 28 mars 2024 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François DELAGE, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 mars 2024.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. GIBLIN, Mme BADO, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI (à partir de 20 heures 04), M. KHIAR (à partir de 19 heures 47), Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

Mme AZZOUG par M. TAPA, Mme MUSEUX par Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE par M. RAYMOND, M. BOUFRAINE par M. KHIAR (à partir de 19 heures 47), Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER par M. BELAÏNOUSSI (à partir de 20 heures 04), M. NICOLLE par M. BANBUCK.

Membres absents :

M. KHIAR (jusqu'à 19 heures 47), M. BOUFRAINE (jusqu'à 19 heures 47), M. BELAÏNOUSSI (jusqu'à 20 heures 04), M. CHAPPELLIER (jusqu'à 20 heures 04).

Secrétaire de séance : Mme PARIS

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales,
le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Annie Paris. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Annie Paris est secrétaire de séance.

Mes chers collègues, Kremlinoises et Kremlinois, je voudrais commencer non sans émotion cette séance du Conseil municipal en rendant hommage à Mme Ghislaine Homand, ancienne agent de la Ville, décédée le 9 février 2024 à Rivière-Salée en Martinique. Ghislaine Homand est rentrée à la Mairie le 1^{er} octobre 1999 en tant qu'agent d'entretien. Elle était chargée du secrétariat et de l'accueil à la Maison de la citoyenneté et de la vie associative. Elle a été nommée stagiaire le 1^{er} janvier 2000, puis titularisée le 1^{er} janvier 2001. Elle bascule alors sur la filière administrative, en juin 2001. Elle est reclassée en tant qu'adjoint administratif de 2^e classe en 2006. Elle réussit l'examen professionnel en 2012. Elle est nommée adjoint administratif de 1^{ère} classe en octobre 2012. Le 1^{er} octobre 2017, elle est à nouveau reclassée en tant qu'adjoint administratif principal de 2^e classe. Elle sera nommée adjoint administratif principal de 1^{ère} classe le 11 septembre 2018 avant d'effectuer un premier détachement auprès du ministère de la Justice à partir du 1^{er} février 2021 au tribunal de proximité de Villejuif. En 2022, elle a réussi le concours de greffière et a obtenu un poste en Martinique, son île natale, où elle est décédée. À sa famille, ses amis qui lui ont rendu hommage dans sa ville métropolitaine du Kremlin-Bicêtre en février, j'adresse au nom du Conseil municipal mes pensées les plus émues. Je vous remercie. Nous allons observer une minute de silence.

C'est encore avec une profonde tristesse que je souhaite également rendre hommage aux victimes de l'attentat abominable qui a frappé la salle de concert de Crocus City, en banlieue de Moscou, le 22 mars dernier. Ce jour-là, les vies de plus de 150 citoyens russes ont été brusquement interrompues par la violence aveugle et la barbarie des terroristes. Cette attaque, la plus meurtrière sur le sol russe depuis vingt ans, nous rappelle douloureusement que l'hydre du terrorisme peut resurgir à tout instant et partout. Nous nous devons collectivement de rester vigilants face à cette menace qui continue de peser.

À la suite de cet attentat, le gouvernement français a pris la décision de relever le niveau de risque sur notre territoire à « urgence attentat », plaçant dès lors notre pays dans une posture de vigilance accrue.

À notre échelle, des consignes ont été passées à la Police municipale de se montrer tout particulièrement vigilante et de renforcer les patrouilles aux abords des lieux publics, notamment les écoles.

Aujourd'hui, nous ne rendons pas seulement hommage à des victimes innocentes d'un acte barbare et cruel, nous nous rappelons aussi que ce risque existe dans notre pays et qu'il nous faut rester sur nos gardes. Je vous remercie. Nous allons à nouveau observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme.

19 heures 47 : arrivée de M. KHIAR

Jean-François DELAGE, Maire

Je voudrais poursuivre par une communication et faire un point oral sur la situation au 33 de la rue Schuman à la suite de l'incendie qui a eu lieu au début du mois. C'est un point de situation à date. Comme vous le savez, un incendie s'est déclaré jeudi 14 mars dans l'immeuble du 33 rue Schuman. L'incendie s'est déclaré dans les parties communes, plus précisément dans les gaines électriques, et a dévasté les installations électriques, rendant de fait inhabitables les 24 appartements de l'immeuble. L'origine de ce feu est à ce jour inconnue. Nous attendons toujours que les pompiers transmettent leur rapport d'intervention.

Des actions ont été entreprises dès le 14 mars, ainsi que des solutions d'hébergement. Les services de KBH Coop HLM ainsi que les services de la Ville se sont immédiatement mobilisés pour offrir une assistance aux familles. Celles-ci ont pu être accueillies au Centre social. Des chambres ont été réservées d'office dans des hôtels voisins pour plusieurs nuits à la charge de KBH. Le minibus de la Ville a été mobilisé pour transporter les familles ne disposant pas de moyens de locomotion jusqu'à leur lieu d'hébergement. La Police municipale de proximité a escorté les familles dans l'immeuble dont les parties communes sont très dégradées et sans éclairage afin que celles-ci puissent récupérer des affaires. Une porte Sitex a été ensuite posée à l'entrée de l'immeuble afin de sécuriser celui-ci, ainsi que les logements des locataires.

Le vendredi 15 mars, les locataires ont été contactés par KBH afin de leur proposer une assistance pour leur déclaration de sinistre auprès de leur assurance qui, rappelons-le, a la charge de leur trouver un hébergement d'urgence pour une durée qui varie en fonction de la police d'assurance souscrite. Les services de la Ville et de KBH se sont assurés que tous les locataires du 33 de la rue Schuman disposent bien d'un hébergement en attendant les relogements progressifs sur place. Samedi 16 mars, l'adjointe au logement, Christine Museux, et la Police municipale de proximité se sont rendues sur place pour permettre aux familles qui le souhaitent d'accéder à leur logement pour récupérer davantage d'affaires.

Dès lundi 18 mars, plusieurs locataires ont été reçus au CCAS afin de bénéficier d'une aide alimentaire. Les locataires dont la prise en charge par l'assurance arrivait à échéance se sont rendus en mairie. Une solution d'hébergement leur a été proposée à la charge de la Ville. L'ensemble des locataires du 33 de la rue Schuman a également été appelé hier par KBH afin de faire un point de situation avec eux. Cet accompagnement s'est poursuivi jusqu'à 20 heures, heure à laquelle un locataire a contacté la Mairie pour indiquer qu'il n'avait, à compter de ce soir-là, plus d'hébergement. Une chambre d'hôtel a été trouvée et réglée par KBH en urgence afin que cette personne dispose bien d'un lieu où dormir.

Plus généralement, la Ville s'est engagée à prendre en charge financièrement l'hébergement des locataires dont la prise en charge par l'assurance arrive à échéance et ce au moins jusqu'au 31 mars, date à laquelle des solutions plus pérennes auront été trouvées pour la plupart des locataires.

Nous poursuivrons, avec KBH, l'accompagnement au cas par cas des locataires qui ne seraient pas encore relogés. Nous nous sommes également engagés à ouvrir le Centre de restauration municipale du Club Lacroix à l'ensemble des locataires du 33 de la rue Schuman afin qu'ils puissent disposer d'un repas gratuit et ce jusqu'à nouvel ordre. Nous sommes aussi engagés à distribuer un chèque alimentaire pour les familles en ayant besoin. Enfin, le bailleur a suspendu le quittancement des loyers à compter de la date du sinistre, soit jeudi 14 mars, et ce jusqu'à ce que les locataires réintègrent un logement.

Lundi 18 mars, Enedis nous a indiqué que 10 logements sur 24 pourraient être réintégrés par les locataires à compter du lundi 25 mars au plus tard. Il s'agit des logements situés dans l'aile de l'immeuble la moins touchée par l'incendie, c'est-à-dire l'aile gauche par rapport à l'entrée. La remise en électricité de ces logements sera la plus aisée. Les services de la Ville se sont mis en relation avec le CROUS, le Foyer Caritas, DomusVi, ainsi que les autres bailleurs de la ville afin de mobiliser des solutions d'hébergement de moyens termes pouvant aller jusqu'à un ou deux mois si cela s'avérait nécessaire et ce afin de stabiliser la situation des locataires ne pouvant réintégrer leur appartement.

Dans le même temps et compte tenu du fait que la résidence Schuman, dans son ensemble, fait l'objet d'un PRIR, un travail accéléré est mené par la MOUS, conjointement avec le bailleur et en relation avec la Ville, pour vérifier la correspondance entre les besoins en relogement exprimés par les locataires du 33 rue Schuman avec les logements disponibles au sein du parc KBH. Ce travail est toujours en cours et actif à ce jour. Cela permettrait d'offrir une solution de relogement définitif pour les locataires des étages ayant subi le plus de dégâts en raison de l'incendie et dont les travaux de remise en état pourraient s'avérer plus longs. Tous les locataires ont été contactés par KBH pour leur expliquer la situation. Le CCAS s'est mobilisé pour l'accompagnement social des locataires. Voilà, mesdames et messieurs, les éclairages concernant la prise en charge des locataires victimes de l'incendie du 33 rue Schuman au 14 mars dernier. Je me réjouis que la relation de travail, saine et fluide, que la Ville entretient avec KBH depuis le 1^{er} janvier dernier ait démontré une fois de plus, et dans une situation d'urgence, sa capacité à apporter une réponse coordonnée et complète aux locataires, qu'il s'agisse de l'hébergement, de l'accompagnement social ou du logement.

À ce jour, pour être le plus précis possible sur les relogements, les quatre locataires du 5^e étage ne pourront pas réintégrer leur logement totalement sinistré. Nous allons adresser à trois d'entre eux une proposition de relogement définitif dans le cadre de l'ANRU. Il reste à trouver un logement pour le quatrième locataire, ce qui est en train d'être étudié par KBH et la MOUS. Après passage d'Enedis, les 9 locataires de l'aile droite, c'est-à-dire 10 logements du rez-de-chaussée au 4^e étage, moins un logement vide, devraient pouvoir réintégrer leur logement d'ici la fin de semaine prochaine.

En parallèle, KBH va adresser à deux d'entre eux une proposition de relogement définitif. Enfin, les 10 locataires de l'aile gauche ont tous réintégré leur logement la semaine dernière. Je sais que cela se fait dans des conditions encore un peu difficiles. On va évidemment voir, dans les jours qui viennent et au cas par cas, comment on peut refaire passer un nettoyage. Nous en parlerons. KBH a bien évidemment suspendu le quittancement des loyers des charges entre la date du sinistre et l'éventuel retour dans le logement. Le travail de rapprochement entre logements vacants et familles à reloger entre KBH et la MOUS se poursuit activement.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a pu être dit et écrit ici et là, aucun locataire touché par l'incendie du 14 mars n'a été laissé sur le bord du chemin ni par la Ville ni par le bailleur et ce, du déclenchement de l'incendie jusqu'à ce jour. Je tiens d'ailleurs à remercier les services de la Ville et de KBH dont l'extrême réactivité et la mobilisation permettent d'apporter une réponse concrète à chaque locataire. Par ailleurs, j'exprime toute ma gratitude envers les pompiers dont la réactivité a permis d'éviter le pire et envers la Police municipale qui a été mobilisée pour sécuriser l'intervention des pompiers et accompagner les locataires.

Je poursuis par une autre communication. Avant de débiter nos travaux, je tenais à vous annoncer mon intention de retirer la délibération n° 2024-030 relative à la demande d'ouverture d'une enquête parcellaire pour le projet de requalification de l'îlot Rossel. Cependant, il me semble nécessaire de faire un point sur la situation de l'îlot Rossel qui suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes parmi les habitants du quartier et au-delà. Il faut, je pense, commencer par rappeler la genèse de ce projet de requalification de l'îlot afin que chacun comprenne bien de quoi il retourne. L'îlot Rossel est un îlot pavillonnaire en centre-ville qui correspond à la partie la plus ancienne du Kremlin-Bicêtre qui s'est structuré autour de l'hôpital. C'est dans cet îlot qu'aurait ouvert l'estaminet « Au Sergent du Kremlin » ou « Au Kremlin » au début du 19^e siècle, ayant donné la première partie du nom de notre ville. L'îlot Rossel abrite en outre la façade de l'école Jean-Zay, construite en 1877 et considérée comme bâtiment remarquable.

Néanmoins, l'usure du temps étant ce qu'elle est, force est de constater que cet îlot, dont les pavillons datent des années 30 à 60, est aujourd'hui dans un état relativement dégradé pour certains des immeubles. En 2008 et 2010, deux arrêtés d'insalubrité irrémédiable ont déjà été pris au 68 et au 72 rue du Général-Leclerc. Un autre arrêté de péril grave et imminent a été pris pour le 72 rue du Général-Leclerc en 2016. L'immeuble a été évacué et sécurisé. Récemment, un rapport de l'EPF a conclu à la nécessité de prendre un arrêté de péril grave et imminent au 76 de la rue du Général-Leclerc. Si la contre-expertise du Tribunal administratif de Melun, que j'ai immédiatement sollicité, conformément à la loi, a conclu à l'inverse, il n'en demeure pas moins que la visite des lieux a révélé l'état de dégradation préoccupant de cet immeuble qui fait l'objet d'une surveillance particulière. Ces situations nous ont conduits à enclencher la procédure de déclaration d'utilité publique afin de nous assurer la maîtrise foncière de l'îlot. C'est un préalable nécessaire à tout projet de requalification.

Par ailleurs, comme toute collectivité locale, nous sommes contraints par des Schémas d'aménagement qui s'imposent à nous et orientent nos projets urbains : le Schéma d'aménagement de la Région Île-de-France (SDRIF) qui prévoit une intensification du tissu urbain pour les villes situées en cœur de métropole, le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) dont l'un des axes concerne la lutte contre l'habitat dégradé et/ou insalubre et dont un autre axe concerne la rénovation énergétique des bâtiments, le futur Schéma régional d'hébergement et d'habitat (SRHH) ainsi que le futur Projet métropolitain d'hébergement et d'habitat (PMHH) qui font de la construction de logements neufs une priorité avec des objectifs chiffrés de constructions neuves par EPT, déclinés ensuite par ville. S'ajoute le PLU (Plan local d'urbanisme) qui retranscrit les objectifs de ces différents plans et schémas et d'aménagement. À partir de 2027, il y aura le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal).

À cela s'ajoute le projet de construction et d'agrandissement de l'école Jean-Zay afin d'accueillir des élèves de l'école Brossolette dont la convention avec la Région Île-de-France arrive à échéance. À l'heure actuelle, ces élèves sont dans une situation insatisfaisante puisqu'ils partagent un bâtiment avec le lycée Pierre-Brossolette. Le coût estimatif de ce nouvel équipement scolaire est – pour vous donner un ordre d'idée – supérieur à 20 M€.

Voilà donc le cadre contraint dans lequel nous raisonnons : d'une part, un îlot dont le bâti est déjà assez dégradé du fait de l'usure du temps, ce qui oblige désormais la Mairie à intervenir dans le cadre des compétences qui sont les siennes ; d'autre part, des schémas-cadres qui nous contraignent à l'échelle de la Ville à favoriser les constructions nouvelles afin de remédier à la crise du logement privé, comme social, qui touche l'ensemble de nos concitoyens, en particulier ceux dont les revenus sont les plus modestes.

Le projet présenté initialement par la précédente équipe municipale reposait sur une densification conséquente de l'îlot et donc des constructions qui ne tenaient pas suffisamment compte de la réalité historique et paysagère de cet espace central pour la ville. Dès 2020, nous nous sommes attelés à modifier ce projet pour trouver une solution viable. Les deux scénarii qui ont alors été présentés visaient à répondre à ces différentes contraintes avec pour objectifs de préserver la façade de l'école Jean-Zay et de créer un nouvel espace vert en cœur d'îlot. Le scénario 2, maximaliste, prenait pour hypothèse la destruction de l'ensemble des pavillons de l'îlot et la création d'un espace vert en cœur d'îlot, répondant ainsi à une double préoccupation (densification et création de l'espace vert). Le scénario 1, qui visait à trouver un consensus, proposait d'abaisser la taille de certaines constructions nouvelles afin de limiter la densification et, surtout, de préserver deux pavillons sur la rue Rossel dont l'état actuel du bâti permet justement de les conserver.

Je le dis franchement, ces deux scénarii n'ont pas rencontré un franc succès – c'est le moins que l'on puisse dire – parmi les associations de riverains. La dimension mémorielle de l'îlot Rossel n'a sans doute pas été assez suffisamment prise en compte dans la définition de ces deux scénarii. Moderniser notre ville, oui, mais en préservant son identité urbaine et son héritage patrimonial. Moderniser notre ville, oui, mais au bon endroit et de bonnes manières. Pour ces raisons, je suis convaincu qu'il existe un troisième scénario à construire et à inventer ensemble afin de mieux concilier ces différentes préoccupations.

Mon objectif est clair. Nous souhaitons créer et construire un cœur de ville, un centre-ville vivant pour Le Kremlin-Bicêtre. L'îlot Rossel, parce qu'il est le débouché naturel de la rue du Général-Leclerc que nous souhaitons commerçante, parce qu'il fait utilement le lien entre les deux parcs de la ville, parce qu'il est un lieu de mémoire, peut devenir ce cœur de ville que nous souhaitons voir émerger. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous travaillons à la piétonnisation partielle de l'îlot dans le cadre du Schéma des mobilités, tout comme nous travaillons à la piétonisation de la place de la République. C'est également pour cette raison que nous étudions l'implantation de notre tiers lieu municipal rue Rossel, afin de créer un service et des loisirs pour rendre plus vivant cet îlot.

En parallèle, nous devons voir où seraient reportées les constructions de logements qui étaient prévues et ce, pour deux raisons : nous conformer aux obligations qui incombent à la ville en matière de constructions neuves et de logements ; et également reconstituer l'offre de logements sociaux à la suite de la démolition de la résidence Schuman. Sur ce dernier point, je rappelle que la résidence Schuman, faisant l'objet d'un Programme de renouvellement urbain, les bâtiments démolis ne peuvent être reconstruits au même endroit. Il est donc nécessaire de les reconstituer et de les reconstruire ailleurs. Sur les 120 logements de Schuman, 30 devaient être constitués dans l'îlot Rossel – je dis bien « devaient ». Une étude approfondie est donc nécessaire. Pour celle-ci, nous devons rencontrer l'EPFIF. Cette étude devra déterminer ce qu'il est possible de faire en matière de réhabilitation du bâti existant. Je veux que cette étude porte sur l'ensemble du bâti existant. Mais je le dis dès à présent, au regard de l'état de certaines constructions de l'îlot, tout ne sera peut-être pas être préservé. C'est ce que cette étude doit nous dire. Sur cette base, nous pourrions alors construire ce scénario 3 afin de parvenir à une requalification de l'îlot Rossel satisfaisante au regard de notre objectif d'un îlot apaisé, formant un nouveau cœur de ville. Ce scénario ne pourra être retravaillé qu'avec vous. Par conséquent, comme je le disais en introduction, l'équipe municipale a décidé de retirer la délibération relative à la demande d'ouverture d'une enquête parcellaire pour le projet de requalification de l'îlot Rossel. J'annonce donc aux représentants associatifs présents ce soir que je les recevrai autant que de besoin et à chaque fois que les choses avanceront. En attendant, c'est avec plaisir que je participerai à la balade organisée le 24 avril autour de l'îlot Rossel pour laquelle j'ai reçu une invitation.

Je suspends la séance pour laisser la parole à Mme Lise Didier.

20 heures 04 : arrivée de M. BELAÏNOUSSI.

De 20 heures 05 à 20 heures 11 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai été saisi de deux questions orales. La première question est de M. Banbuck. Vous avez la parole.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, je vous ai posé, monsieur le Maire, la question suivante : lors de son Assemblée générale mixte du 2 juin 2022, tenue en Mairie du Kremlin-Bicêtre, la SCIC Kremlin-Bicêtre Habitat a décidé du changement de son siège social pour le transférer 1 place Jean-Jaurès, au Kremlin-Bicêtre, c'est-à-dire ici même, à Hôtel de Ville. Pouvez-vous nous indiquer les modalités d'occupation par la SCIC Kremlin-Bicêtre Habitat des surfaces de bureaux communaux qui lui ont été attribués pour l'exercice de ses activités ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Non. Voici ma réponse. Je vous remercie de votre question, monsieur Banbuck. Pour vous répondre très simplement, lors du rachat de parts sociales de la Coop KBH par la Ville, il a été décidé, pour des raisons pratiques et de courrier notamment, d'installer son siège social à l'Hôtel de Ville. Il s'agissait alors de réceptionner du courrier et d'archiver les documents de la Coop dans une armoire mise à disposition dans les bureaux de notre Service habitat. Depuis le 1^{er} janvier 2024 et le rachat effectif du patrimoine, les documents sont stockés et hébergés rue Benoît-Malon, dans les locaux occupés par les services de KBH au départ de Valdey. Le changement de siège social interviendra dans le cadre de l'Assemblée générale de la SCIC en juin – le 7 juin prochain, de mémoire – pour que le siège social soit situé au 28-34 rue Benoît-Malon. Une délibération a d'ores et déjà été approuvée lors du Conseil d'administration de la SCIC le 26 mars. J'ai été saisi d'une autre question, celle de Maëva Hartmann. Vous avez la parole.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, ma question est la suivante : le 14 décembre 2023, deux administrateurs figurant sur le Kbis de la société Kremlin-Bicêtre Habitat ont pris part au vote d'une délibération intéressant cette dernière, la n° 2023-133, alors que le CGCT le prohibe formellement. Comment l'expliquez-vous au Conseil municipal réuni ce soir ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Non.

Madame Hartmann, je vous remercie de votre question. Les deux administrateurs dont vous faites mention sont Mme Azzoug et M. Traoré. Vous les citez dans votre question à l'origine. Lors du vote en décembre dernier, sur la délibération que vous citez, M. Traoré n'était en fait déjà plus administrateur de la société KBH. Il en allait de même pour Mme Azzoug. En décembre 2023, seuls Jean-Luc Laurent et Christine Museux étaient membres du Conseil d'administration et n'avaient, à juste titre, pas pris part au vote.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du 15 février 2024. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-025. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SE CONSTITUER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PROCÈS DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CRÉTEIL DE L'ANCIEN MAIRE M. NICOLLE

Jean-François DELAGE, Maire

M. Jean-Marc Nicolle, ancien maire et actuel conseiller municipal, a été mis en examen en mars 2018. Au terme de l'instruction, le juge d'instruction près le Tribunal judiciaire de Créteil vient de décider de procéder au renvoi devant le Tribunal correctionnel de Créteil de M. Jean-Marc Nicolle au côté d'autres prévenus. Il convient de rappeler qu'en mai 2017, dans le cadre de l'enquête préliminaire diligentée avant l'ouverture de l'information judiciaire en novembre 2017, certains services de la Ville (finances, marchés publics, informatique, archives) ont été perquisitionnés par la Brigade financière qui a saisi nombre de documents et des dossiers de marchés publics. Par ailleurs, des agents de la Ville ont été auditionnés par cette même Brigade financière dans le cadre de procédures, pour certains à plusieurs reprises, entre mai 2017 et mai 2020. Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé que la collectivité se constitue partie civile afin de garantir ses intérêts. Y a-t-il des interventions, des remarques, des questions ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le renvoi du procès devant le Tribunal correctionnel de Créteil concerne l'ancien maire, M. Jean-Marc Nicolle, mais aussi d'autres personnes. Pouvez-vous, à ce stade de la procédure, nous informer du nombre de personnes concernées par ce renvoi devant la juridiction de Créteil avec les chefs d'accusation ? Avez-vous connaissance si des associations ou personnes se portent partie civile dans cette affaire aux multiples chefs de poursuite ?

Vous invoquez, dans la présentation, les retombées pour la commune et le préjudice d'image. Ce préjudice est l'une des conséquences. S'il s'avère que de l'argent public a été détourné, c'est l'argent des Kremlinois. Cette première conséquence me semble primordiale. La seconde conséquence est celle de la vie démocratique avec le renforcement d'une idée générale qui est alimentée par ce type de procès : celle des élus qui s'en « mettent plein les poches » et qui ne pensent qu'à leur intérêt personnel. Nous avons été élus pour représenter les intérêts des Kremlinois dans la gestion des affaires de la Ville.

S'il y a préjudice, il est logique que la Ville participe au processus judiciaire en vue d'obtenir réparation du préjudice subi par tous les Kremlinois. Oui, nous devons, nous, les élus du Kremlin-Bicêtre, défendre le statut d'élus intègres et respectueux envers nos concitoyens qui nous confient la gestion de la Ville pour qu'elle soit vivable, sécurisée, propre, aérée, plus attrayante. Il est nécessaire de mettre en œuvre des contrôles pour que la situation que nous traversons, avec ses soupçons de malversations, ne puisse se reproduire. Oui pour se porter partie civile dans cette juridiction correctionnelle pour la défense des intérêts des Kremlinois et rétablir la confiance avec leurs élus. Je souhaite que vous nous teniez informés par une communication régulière des suites de ce dossier. Je voterai pour cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais rapidement répondre à votre question, madame Chiboub. Je ne m'engagerai en rien dans quelques conjectures que ce soit. Je ne sais pas, et personne ne sait à ce stade, si M. Nicolle est coupable ou non. Je ne souhaite pas aller sur ce terrain. Quant à savoir qui a été également renvoyé devant le Tribunal correctionnel, à ce stade, je ne le sais pas non plus. Nous aurons accès au dossier à partir du moment où la Ville se portera partie civile.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne vous ai pas demandé qui, je vous ai demandé le nombre de personnes.

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne sais pas de qui il s'agit et je ne connais pas leur nombre. Je n'ai pas eu accès au dossier. À ce stade, je ne sais pas ce qu'il y a exactement dans ce dossier. Nous le saurons le jour où la Ville se portera partie civile. À ce moment-là, *via* l'avocat, nous aurons accès au dossier. À ce stade, je n'en sais rien. À part que M. Nicolle est renvoyé devant le Tribunal correctionnel, on ne sait rien tant que le Tribunal n'a pas rendu son verdict. Est-ce qu'il y a des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En toutes circonstances, les intérêts de la Ville doivent bien entendu être défendus. Mais n'oublions pas que, si nous avons ce débat ce soir, c'est parce qu'un principe fondamental de la justice pénale française a été bafoué, comme dans bien d'autres affaires, hélas. Le secret de l'instruction, puisque c'est de lui qu'il s'agit, poursuit pourtant principalement deux objectifs : assurer le bon déroulement de l'enquête en garantissant la protection des preuves et des témoignages, mais également garantir le droit au respect de la vie privée et de la présomption d'innocence. Cela étant rappelé, votre démarche n'est pas sans susciter bon nombre d'interrogations tant sur la forme que sur le fond, et sur la méthode, parce que, pour permettre au maire d'agir vite, une délégation d'ester en justice lui a été accordée par la délibération n° 2024-04 de janvier de cette année. La saisine du Conseil municipal n'apparaît pas totalement compréhensible d'ailleurs. Le rapport de présentation ne l'explique pas. Ou vous doutez de l'issue de la procédure et souhaitez diluer vos responsabilités avec la décision collective de notre assemblée. Vous avez en tête une petite manœuvre politicienne assez peu glorieuse.

Le calendrier aussi n'est pas sans appeler quelques interrogations parce que la mise en examen de M. Nicolle pour des faits, paraît-il, de 2013 à 2017 remonte donc presque jour pour jour à six ans. C'est dire que les préjudices pour la Ville, s'ils sont établis, ne datent pas de ce mois-ci. Et pourtant, en responsabilité depuis juillet 2020, vous ne vous en préoccupez que maintenant. Mieux, votre prédécesseur s'était fermement opposé au vote d'une délibération similaire en juin 2018 que j'avais moi-même présentée au début de ce que vous qualifiez d'affaire. Et il avait d'ailleurs été suivi par une majorité d'élus à l'époque. Ceux qui siègent encore aujourd'hui dans cette assemblée, qui sont dans la majorité, ne vont pas se trouver à une contradiction près. Pour autant, votre prédécesseur, au nom du MRC cette fois-ci, s'était, lui, constitué partie civile quelques jours plus tard. Alors faut-il en conclure qu'il considérait que la Ville n'avait pas été lésée. Je n'en sais rien et nous n'aurons évidemment pas la réponse. Le rapport évoque un préjudice d'image parmi les plus difficiles à démontrer et à chiffrer. Celui-ci serait d'ailleurs paradoxal car si une effervescence médiatique a bien eu lieu à l'époque, elle n'est pas sans lien avec la campagne active menée par votre parti, monsieur le Maire, le MRC, celui dont Mme Bocabeille, M. Piard, votre Directeur général des services, M. Ferretti, votre chef de cabinet, sont membres du Secrétariat national. Le MRC aura été jusqu'à fournir au *Parisien* un dossier à vocation diffamatoire me concernant. Quand c'est flou, il y a un loup et nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie, monsieur Banbuck. Je déplore votre ligne de défense mais, après tout, pourquoi pas ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce n'est pas une ligne de défense, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'étais pas présent en 2017 ou 2018 au rappel de ces faits. J'ai envie de vous dire que je me fiche un petit peu de savoir ce qui a été fait ou pas fait avant cette date. Il se trouve qu'aujourd'hui, on est dans une toute autre situation. Si je n'étais pas élu à l'époque, aujourd'hui, je le suis. Je prends donc cette décision.

En effet, vous avez raison, j'aurais fort bien pu faire que la Ville se constitue partie civile sans passer par le Conseil municipal. J'ai préféré que tout le monde en soit informé de la manière la plus transparente possible. Il n'y a là aucune manœuvre politique de ma part. Je ne connais personnellement pas M. Jean-Marc Nicolle. Les manœuvres politiques, je les laisse à d'autres. Nous passons au vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai quand même une question.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous n'avez plus la parole, monsieur Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est vous qui n'aviez pas la parole. Vous ne respectez pas le règlement intérieur, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Banbuck, vous n'avez plus la parole. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 22 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme CHIBOUB)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-026. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération a été retirée du précédent Conseil à la suite de la démission de M. Zinciroglu de cette Commission. Nous la repassons. Cette Commission examine les rapports établis par les délégataires de service public, notamment pour le stationnement payant, le prix et la qualité du service public d'eau potable, les services de collecte d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Cette Commission est présidée par le Maire ou son représentant. Elle est composée de membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales. Les associations locales qui participent sont la Confédération nationale du logement, la Confédération générale du logement et l'Association Léo Lagrange de défense des consommateurs.

Il n'y a aucune prescription sur le nombre de membres ni sur la proportion entre membres du Conseil municipal et membre des associations. Tout cela n'est pas indiqué par la loi. Je vous propose de désigner 5 membres du Conseil municipal pour siéger au sein de cette Commission ainsi qu'un membre représentant M. le Maire, membre de droit en cas d'empêchement de ce dernier. J'ai une liste à proposer. D'autres membres du Conseil municipal ont-ils une autre liste à proposer ? Non. Je vous propose en liste 1 : Mme Bassez, Mme Fourcade, Mme Museux, M. Édet. L'un ou l'autre élu de l'opposition souhaite-t-il participer à la CCSCPL ? Non. Pour arriver à cinq membres, je vous propose la candidature de M. Tapa. Comme représentant du Maire, je vous propose M. Raymond.

Nous allons effectuer deux votes. Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? Ou préférez-vous que nous votions à bulletin secret ? Tous les élus sont d'accord pour voter à main levée.

Nous allons voter dans un premier temps pour la liste dont je vous rappelle la composition : Mme Bassez, Mme Fourcade, Mme Museux, M. Edet, M. Tapa. Je mets aux voix.

Résultat du vote (liste 1)

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons au vote du représentant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci. Il est proposé M. Frédéric Raymond. Je mets aux voix.

Résultat du vote (représentant du Maire)

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-027. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, cette délibération fait suite à un courrier que nous avons reçu récemment du Bureau de contrôle de légalité de la Préfecture qui émet deux observations sur la délibération n° 2024-004 dont nous parlions tout à l'heure. Les deux observations sont les suivantes :

– Au point 2 de la délibération qui a été présentée, il était question de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs de droit de voirie, etc. Un manque de précision apparaît aux yeux du Service de contrôle de légalité. Les limites n'étaient effectivement pas déterminées par les membres du Conseil municipal. Il est proposé aujourd'hui de changer les termes et d'indiquer « de fixer sans limite les tarifs de droit de voirie », etc.

– Au point 22, il s'agit en fait d'une coquille qui apparaît sur cette délibération. Il avait été écrit « d'exercer au nom de la commune le droit de propriété défini aux articles L 240-1 et suivants ». Il est proposé d'écrire à la place : « d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants ».

Je vous demande d'approuver cette délibération très technique.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai peut-être fait une mauvaise lecture, mais il me semblait que, dans la première délégation... Nous avons fait une erreur de lecture. Je retire mon intervention.

Jean-François DELAGE, Maire

Il s'agit d'une délibération vraiment technique. Il y avait deux petites choses à corriger, dont une coquille (« priorité » au lieu de « propriété »). Le Contrôle de légalité a fait ces remarques. C'est la raison pour laquelle elle repasse aujourd'hui. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (représentant du Maire)

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-28. ASSEMBLÉE. – MODALITÉ D'EXERCICE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération est passée au Conseil municipal de décembre 2023. Madame Hartmann, vous nous aviez fort justement fait remarquer qu'il y avait un certain nombre de manques dans cette délibération qui, je crois, ont été réparés. Le décret n° 2022-1520, du 6 décembre 2022, relatif au référent déontologue de l'élu local dispose que les collectivités territoriales doivent désigner leur référent déontologue. Pour mémoire, la charte de l'élu local dispose que celui-ci exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité et qu'il est de son devoir de poursuivre le seul intérêt général. La charte précise également qu'il lui revient de prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un référent déontologue afin de se mettre en conformité avec la loi. La présente délibération précise ainsi les modalités de saisine et les moyens mis à disposition du déontologue. Toutefois, la charte éthique de la Ville du Kremlin-Bicêtre restera en vigueur de telle sorte que le référent déontologue pourra être saisi pour des sujets relatifs au respect de ces dispositions.

Ce qui a été essentiellement ajouté, c'est l'article 2. Nous désignons M. Nicolas Desforges, Préfet, Directeur général des services honoraire de l'Association des maires de France, référent déontologue des élus dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.

L'article 3 nous dit que nous fixons la rémunération du référent déontologue par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier. Cette indemnité sera versée par la commune.

L'article 4 définit les modalités de saisine du référent déontologue telles que suit :

– Le référent déontologue peut être saisi par tout élu du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre.

– Le référent déontologue peut être saisi par voie écrite à l'adresse « Monsieur le référent déontologue, Mairie du Kremlin-Bicêtre, 1, place Jean Jaurès », ou par courriel à l'adresse « deontologue@ville-kremlin-bicetre.fr ».

- Les saisines du référent déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».
- Toute saisine fait l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionne la date de réception et rappelle le cadre réglementaire de la réponse.
- Le référent étudie les éléments transmis par l'élu et peut demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

L'article 5 définit les modalités de délivrance du conseil à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné de 30 jours. Enfin, l'article 6 dispose que le référent déontologue a une adresse électronique que j'ai rappelée tout à l'heure et un lieu pour recevoir, le cas échéant, un élu de manière physique. Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, on ne peut que se féliciter d'avoir une délibération conforme à la réglementation. J'en profite pour vous dire qu'à propos de conflit d'intérêts, Mme Hartmann nous envoie dans les quelques secondes qui viennent le Kbis de la société KBH Habitat. Vous verrez que sa question orale n'était pas dépourvue de pertinence.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-029. DÉMOCRATIE LOCALE : ADHÉSION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE À L'ASSOCIATION DÉMOCRATIE OUVERTE ET SON RÉSEAU DES TERRITOIRES D'INNOVATION DÉMOCRATIQUE (RTID)

Jean-François DELAGE, Maire

Démocratie ouverte est une association d'intérêt général, indépendante et non partisane, qui, depuis plus de dix ans, teste des outils, des méthodes et fait des propositions aux décideurs publics pour améliorer le fonctionnement démocratique de notre société. Pour faire face aux enjeux écologiques, économiques et sociaux qui touchent notre pays et, par extension, nos communes, l'association promeut une transition vers une démocratie davantage tournée vers les citoyens et ouverte aux citoyens. Ce projet est donc en adéquation avec celui de la municipalité du Kremlin-Bicêtre qui le matérialise depuis 2020 à travers différents processus et procédés (référendums annuels, conseils de quartier chargés de coordonner les budgets participatifs, les bureaux de quartier, une politique de concertation renforcée, etc.). Le Réseau des territoires d'innovation démocratique (RTID) rassemble les élus et les agents des collectivités engagés dans des transformations ambitieuses de leurs pratiques visant justement à promouvoir l'exercice de la citoyenneté dans le cadre local, que ce soit par la participation concrète des citoyens à des concertations ou des ateliers ou bien par l'exercice de leurs droits de vote.

Depuis 2019, Démocratie ouverte, via le RTID, accompagne les élus et les agents de plus de trente collectivités membres dans l'approfondissement de leur politique de démocratie participative. Transversalité, démocratie au service des transitions, culture participative, mobilisation et inclusion des publics éloignés comptent parmi les thèmes centraux et communs au territoire du réseau et à notre commune. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville du Kremlin-Bicêtre à l'association Démocratie ouverte et à son RTID.

Pour information complémentaire, je n'ai pas la liste des trente villes qui adhèrent déjà à ce RTID et à Démocratie ouverte, mais on y retrouve, par exemple, Villejuif, Gennevilliers, Fresnes, le Département de Seine-Saint-Denis, l'ETP Est Ensemble, Blois, etc. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, notre Groupe exprime évidemment son soutien à cette proposition. Alors que nous traversons une crise démocratique profonde, il me semble qu'il est de notre devoir de mettre en place tous les outils possibles pour faire vivre la démocratie et, plus particulièrement, la démocratie participative. Depuis le début de mandat, nous avons eu à cœur de replacer nos habitants au centre de ce processus démocratique. Il n'a jamais été question pour nous de considérer le choix des Kremlinois aux dernières élections municipales comme un blanc-seing. La démocratie participative ne concurrence pas la démocratie représentative, mais elle la complète. C'est une richesse que nous avons à cœur de cultiver. Si je devais retenir un exemple pour illustrer cette volonté, c'est la refonte des Conseils de quartier, désormais animés par des habitants du quartier. Cette formule nouvelle et ambitieuse a mis du temps à trouver ses marques.

C'est bien normal car la démocratie est un laboratoire vivant. Il faut savoir expérimenter pour la faire vivre. Je veux profiter de cette délibération pour saluer le travail des bureaux de Conseils de quartier. Ce sont des citoyens comme d'autres qui ont fait le choix de s'investir pour animer la vie de leur quartier et faire changer les choses. Je veux saluer aussi la qualité de leur engagement. Il ne s'agit pas pour eux – c'est important de le rappeler – de défendre les actions de la majorité municipale. D'ailleurs, pour ce qui me concerne, c'est-à-dire le quartier Mairie/Fontainebleau, il a été instauré dès le début par le bureau que ce n'était pas leur objectif. L'action municipale peut être critiquée. C'est légitime et plutôt sain. Mais cela s'est toujours fait en bonne intelligence. Ces représentants de Conseils de quartier ne se sont jamais comportés en consommateurs mécontents du service public, mais bien en citoyens critiques et porteurs de propositions. C'était d'ailleurs l'objectif que nous nous étions fixé dès le départ. J'ai pu constater avec plaisir, à l'occasion des derniers Conseils de quartier, une affluence plus importante, preuve de l'intérêt grandissant pour ces Conseils de quartier. Nous sommes grandement redevables aux citoyens engagés dans ces bureaux que sont Jérôme, Gilles, Thibault, Laurence, Maïssa, Claudie, Pierre, Amine et Michel. L'adhésion à ce Réseau des territoires d'innovation démocratique (RTID) nous permettra de pousser encore plus loin les actions que nous avons déjà menées et, pourquoi pas ?, de les enrichir. Nous espérons que ces actions inspireront, à notre échelle, un regain d'intérêt pour toutes les questions qui intéressent la cité.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Juste pour aller dans le sens de ce que vous venez de dire, monsieur Édet, je pense qu'en termes de démocratie, on peut toujours mieux faire. Cette adhésion à Démocratie ouverte est une manière d'aller encore un peu plus loin et de faire encore un peu mieux. On a toujours de la marge par rapport à la démocratie. C'est une évidence. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADO)

Contre : 6 (Mme ALESSANDRINI, Mme HARTMANN, M. BANBUCK, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER)

Abstentions : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-031. URBANISME. – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD DE MÉDIATION JUDICIAIRE DANS LE CONTENTIEUX DU 4, PLACE JEAN-JAURÈS

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ce protocole a déjà été présenté. Il concerne les requérants de l'impasse Courteix. Le protocole consiste à reconnaître le caractère privé de cette impasse. En contrepartie, les requérants retireraient leurs actions judiciaires devant le Tribunal. Il est demandé aujourd'hui par les requérants d'ajouter un article 3 que je vais vous lire. Cet article 3 concerne des conditions préalables :

« Les Parties au présent accord conviennent de conditionner leurs engagements respectifs visés aux articles 4 et 5 du présent accord à la réalisation des conditions préalables suivantes au plus tard le 30 juin 2024 :

« – L'accord des propriétaires concernés de l'impasse pour la constitution de servitudes de vue et de cour commune, et ce sans indemnité d'aucune sorte et à première demande de la société Nexity IR Programmes SEERI, notamment pour l'implantation de la façade située en limite de l'impasse Courteix et des ouvertures prévues sur celles-ci.

« – La Ville s'engage à informer les requérants de la réalisation de cette condition préalable dans un délai de 5 jours à compter de celle-ci pour ce qui concerne les propriétaires autres qu'eux-mêmes.

« Si la condition préalable est réalisée au plus tard le 30 juin 2024, les engagements des Parties seront dus.

« Si la condition préalable n'est pas réalisée au 30 juin 2024 et sauf décision expresse commune de prolongation de ce délai par les Parties, le présent accord est automatiquement frappé de caducité sans indemnité ni quelconque compensation de part ni d'autre.

« Les Parties reprendront donc leur liberté dans la défense de leurs intérêts respectifs, notamment dans le cadre de la procédure en cours devant le Tribunal administratif de Melun. »

Ce protocole a été signé par les requérants et est soumis au vote aujourd'hui. Si cette délibération est approuvée, ce protocole sera définitif à partir de ce soir.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, en attendant le prochain épisode, nous ne prendrons pas part au vote. Je signale qu'il y a toujours une petite coquille dans le nom du Kremlin-Bicêtre à l'article 2, me semble-t-il, du protocole.

Jean-François DELAGE, Maire

S'agit-il du 2^e paragraphe de l'article 2 ? Nous le notons et nous corrigerons. Je vous remercie. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC)

Ne prend pas part au vote : 14 (Mme ALESSANDRINI, Mme HARTMANN, M. BANBUCK, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE),

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-032. PATRIMOINE. – MODIFICATION DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Azzoug étant absente, je présente la délibération à sa place. La Ville du Kremlin-Bicêtre est propriétaire de l'Espace culturel André Malraux (ECAM) qui abrite le Conservatoire à rayonnement intercommunal ainsi que le théâtre du Kremlin-Bicêtre. Ce Conservatoire accueille chaque année 750 élèves, ce qui fait de lui l'un des plus fréquentés de l'EPT. En 2012, la Ville du Kremlin-Bicêtre a construit le bâtiment L'Écho, situé au 53 avenue de Fontainebleau. En vue d'y implanter sa médiathèque – ce qui a été fait – ainsi que le Conservatoire, ce bâtiment s'organise sur cinq niveaux. Les trois premiers étages accueillent les espaces publics de la médiathèque ainsi que l'administration de celle-ci. Le rez-de-chaussée abrite également un auditorium. Le reste de l'équipement, les deux derniers étages, est resté vacant en vue de la future installation du Conservatoire. Il est donc proposé d'acter la modification des locaux affectés aux activités du Conservatoire et, ainsi, la mise à disposition des locaux du site L'Écho en lieu et place des locaux du site de l'ECAM. Le déménagement des activités du Conservatoire au sein du site L'Écho interviendra début avril. Pour information, l'inauguration du nouveau Conservatoire interviendra le 27 avril.

Pour ce faire, il revient tout d'abord à l'Établissement public territorial d'acter le transfert de gestion des locaux du site L'Écho dédiés aux activités du Conservatoire de la ville du Kremlin-Bicêtre vers l'EPT. Ce sera fait lors du Conseil territorial du 2 avril. Il convient aussi d'indiquer que les locaux de l'ECAM jusqu'ici dédiés aux activités du Conservatoire ne sont plus affectés à l'exercice desdites activités. Ce transfert a été approuvé par le Conseil territorial du 12 mars 2024. L'EPT et la Ville doivent adopter des délibérations identiques pour faire en sorte que les locaux actuels du Conservatoire reviennent à la Ville et que les nouveaux locaux du Conservatoire aillent vers l'EPT. Pour qu'il soit donc définitif, il revient au Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre d'adopter les délibérations concordantes. C'est assez technique, mais cela permettra au Conservatoire de fonctionner sous l'égide de l'EPT. Comme c'était le cas dans le site de l'ECAM, ce sera la même chose pour le site de L'Écho. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant l'ECAM, nous avons été saisis d'une pétition. Il y a de fortes inquiétudes quant au gel des subventions. Les personnels, dont le travail est de grande qualité – tout le monde le reconnaît –, sont très inquiets. Il y a des soucis sur la programmation. Il faut de l'argent pour acheter les spectacles. La programmation est plutôt déclinante. Il y a de nombreuses soirées sans spectacles, faute de moyens. Il y a aussi une inquiétude par rapport à ce déménagement. Que vont devenir les locaux situés dans le même bâtiment ? Auront-ils encore une vocation culturelle ? Il y a une inquiétude chez les usagers, les membres du Conservatoire et les personnels de l'ECAM. Pouvez-vous répondre à ces inquiétudes ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, je vais un peu dans le sens de mon collègue. Tout d'abord, je voulais féliciter votre majorité qui a mis douze ans pour effectuer le transfert du Conservatoire entre l'ECAM et la médiathèque L'Écho qui a été construite en 2012. Mais ne boudons pas notre plaisir, même si ce déménagement a attendu plus d'une décennie. Ce transfert devrait permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les élèves du Conservatoire. Nous nous en réjouissons.

Cependant, comme le disait notre collègue, le départ du Conservatoire vers la Médiathèque soulève des questions. Pourriez-vous clarifier le contenu de l'article 3 ? Si j'ai bien compris, les salles libérées à l'ECAM ne seraient plus affectées à des activités culturelles. Quelle sera leur nouvelle destination ?

Si ces locaux ne sont plus destinés à des activités culturelles, ne craignez-vous pas que cela puisse mettre en péril l'avenir du théâtre ? Je pense qu'il y a nécessité de préserver les salles pour un usage artistique et culturel.

Je voudrais souligner aussi le manque de lieux de répétitions pour les artistes, les danseurs amateurs et professionnels, les comédiens, les musiciens. Il y a, me semble-t-il, une vraie nécessité de conserver un pôle culturel cohérent pour dynamiser le tissu local, permettre aux habitants de sortir dans leur ville et de pratiquer des activités artistiques près de chez eux. Il faut profiter de la libération de ces salles pour accueillir des compagnies en résidence, pour qu'elles prennent le temps de construire des projets, de tester, de se confronter au public avec des formes courtes, des lectures ouvertes au public, des rencontres avec les comédiens. Un théâtre ne saurait cohabiter avec n'importe quelle activité. Il faut garder une cohérence. Les habitants du KB ont droit d'accélérer à la culture. Il ne faut pas détricoter ce qui met tant de temps à s'installer. Je vous remercie de bien vouloir répondre clairement aux questions qui ont été posées.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je ferai une réponse rapide. J'ai rencontré non seulement ici en mairie, mais hier soir longuement lors du Conseil d'administration de l'AGECAM, l'association de l'AGECAM, sa présidente, ainsi que la Directrice du théâtre. Au nom de la Ville, je les ai assurés du plein soutien de la Ville dans les négociations futures avec l'EPT et dans la crise que traverse l'ECAM. Je dis le mot « crise » à dessein car il s'agit d'une crise de tous les théâtres et de tous les lieux culturels à l'heure actuelle. Malheureusement, il y a eu des baisses de dotations assez fortes de la part des ministères de la Culture successifs. Les collectivités locales ou collectivités territoriales n'ont pas pu, en effet, subvenir à un certain nombre de besoins. S'ajoute à cela – je le dis très tranquillement parce que cela a donné lieu à de longues discussions avec l'AGECAM et Claire Bourdier en particulier – le fait que, depuis le Covid, les prix des spectacles ont connu une inflation. Leur coût est d'environ 2,5 fois plus important que ce qu'il était avant 2020. En effet, il y a une vraie difficulté aujourd'hui pour l'ensemble des théâtres territoriaux, municipaux, etc., pour continuer à proposer toujours et encore des spectacles de qualité, ce qui est le cas de l'ECAM. On ne peut que le reconnaître et s'en réjouir.

J'ai assuré l'ECAM de notre soutien qui pourra être – pourquoi pas ? – un soutien financier. Mais cela se regarde en fonction d'un certain nombre de lois, notamment la loi NOTRe selon laquelle seule l'EPT est décisionnaire en la matière et peut fournir ce budget. Il y aura probablement des conventions à passer entre la Ville et l'EPT pour que la Ville participe et continue à aider ce théâtre. En tout cas, au Kremlin-Bicêtre, nous n'empruntons pas le chemin que prennent parfois certaines villes consistant à fermer le théâtre. C'est évidemment hors de question. Je l'ai encore assuré hier soir à l'ensemble des participants et des administrateurs de l'ECAM. Les locaux libérés par le Conservatoire reviennent à la Ville. Les murs de l'ECAM appartiennent intégralement à la Ville. Ils reviennent à la Ville. Une réflexion est déjà engagée. À ce stade, je ne peux pas vous dire très exactement ce qu'il en sera. Je peux simplement assurer que tout le travail que nous faisons vise à y mettre sinon des services, en tout cas quelque chose qui aura un lien avec la culture, donc qui ne sera pas en décalage avec les travaux qui sont menés par l'ECAM. Il y aura des conventions également à passer. En effet, je souhaite que, dans les quelques salles qui resteront éventuellement vides, il y ait des salles que l'on puisse ouvrir à l'ECAM pour les prêter aux compagnies pour les répétitions. Je sais qu'il y a un besoin à ce titre et que certaines répétitions ont du mal à se faire en même temps que la constitution des spectacles. Un article récent du *Mag* reprenait le fil de l'installation d'un spectacle. Cela ne se fait pas en deux heures, mais sur plusieurs jours. Pendant que les techniciens travaillent, il est souvent difficile aux compagnies de pouvoir répéter. Pour le coup, il pourra éventuellement y avoir ces salles pour cela. Il va falloir regarder les salles et le nombre de salles qui resteront. S'il reste des salles disponibles, ce que j'espère, j'aimerais que, moyennant quelques travaux, l'on puisse imaginer une ou deux salles que l'on pourrait transformer en studio d'habitation, avec une petite salle de bains, une petite cuisine, une douche, un lit, un bureau, pour y accueillir éventuellement des résidences d'auteurs, en particulier d'écrivains, de dessinateurs. Il ne s'agirait pas de résidences de compagnies qui nécessitent de loger entre 5 et 10 personnes, mais de résidences pour un auteur ou un artiste dont l'activité est solitaire. Dans le cadre d'une résidence, il pourra participer à des activités périscolaires, scolaires, etc., ou avec la médiathèque. Des réflexions sont en cours. Tant que les locaux ne sont pas véritablement occupés et que l'on ignore encore ce qui va rester disponible, on ne peut pas savoir ce qu'il en sera précisément, mais les idées sont là. Je pense que l'on aboutira à quelque chose qui pourrait satisfaire l'AGECAM, de ce que j'ai pu voir des discussions avec eux.

Je reviens rapidement sur la pétition. J'ai un peu de mal à parler de cette pétition. J'ai trouvé qu'il y avait quand même une certaine indécence à sortir cette pétition au moment de l'enterrement de Jean-Luc Laurent, l'ancien Maire. Il y a eu quelque chose d'assez violent. J'ai trouvé que c'était un peu dommageable. On aurait pu en parler, on aurait pu discuter. Vous le voyez, les discussions que j'ai eues avec l'AGECAM sont tout à fait fructueuses. On travaille dans un dialogue très ouvert. Je pense que vous pourriez rencontrer les administrateurs. Ils vous diraient la même chose. En tout cas, c'était mon objectif hier soir lors du Conseil d'administration de l'AGECAM.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade. Bien évidemment, quand des décisions seront prises et que les services ou les personnes qui devront s'installer là-bas seront informés, je pourrais en dire plus ici lors d'un point d'information ou de communication en début de Conseil municipal. J'espère que cela pourra être le cas au début du prochain Conseil municipal fin mai. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ALESSANDRINI, Mme HARTMANN, M. BANBUCK, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER)

Contre : 3 (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

Abstentions : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU),

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-033. RÉTROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SITUÉ 53 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, la procédure de rétrocession de ce fonds de commerce a été initiée par l'approbation du cahier des charges de rétrocession par une délibération en Conseil municipal le 23 novembre dernier.

Pour rappel, dans le cahier des charges, il y avait certains éléments sur l'analyse des offres. Je vous rappelle les priorités qui étaient données. La qualité du projet commercial a été examinée à hauteur de 50 % des notes attribuées, la viabilité économique de ce même projet à 25 % et la proposition financière de rétrocession à 25 %. À la date d'échéance de remise des offres qui était le 1^{er} mars 2024, 13 visites de l'établissement avaient été organisées et effectuées. À la suite de quoi, trois candidatures sont parvenues en Mairie. Parmi ces trois candidatures, un seul dossier, celui de la SAS L'Orient-Express, a présenté un projet détaillé de restauration de type brasserie qui, de plus, s'appuie sur l'expérience du gérant, déjà propriétaire de deux fonds de commerce en restauration à Paris. L'offre proposée est également la seule à attester d'une réelle solidité financière du candidat et de sa société existante.

Le projet qui a été présenté répond également très largement à la demande de la Ville sur les aspects culturels et artistiques. Pour rappel, le lien avec la médiathèque était au cœur aussi de ce projet.

La proposition de rétrocession de ce fonds de commerce est donc de 380 K€, ce qui nous paraît plus qu'acceptable. Le dossier complet, sérieux et détaillé, manifeste la motivation du candidat pour le local commercial et son projet de brasserie. En raison du montant de la proposition financière et des investissements à réaliser dans ce même local, le candidat sollicite un prêt bancaire à hauteur de 500 K€ dont le courrier d'une société de courtage a attesté de la faisabilité.

Le candidat sollicite aussi auprès de la Ville quatre mois de franchise de loyer pour la réalisation des aménagements.

La rétrocession doit être autorisée par nous-mêmes, via le Conseil municipal, conformément à l'article R 214-14 du Code de l'urbanisme. Je vous propose d'approuver la rétrocession de ce fonds de commerce à la SAS L'Orient-Express dont les éléments essentiels sont présentés dans le dossier à votre disposition, ainsi que dans le cahier des charges. Ces éléments figurent en annexe.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ajouter une chose à votre présentation. Un amendement a été distribué sur table. Il est proposé d'amender l'article 2 qui disait « autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et notamment la promesse de vente du fonds du commerce qui conditionne l'obtention du prêt bancaire ». L'amendement consiste en ce changement : « autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et notamment la promesse de vente du fonds de commerce au prix de 380 K€ qui conditionne l'obtention du prêt bancaire, ainsi que la cession définitive en résultant et le bail commercial compris dans le fonds. » Y a-t-il des interventions ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Madame Gestin, lors des Conseils de quartier, vous avez mentionné à plusieurs reprises la réception de trois propositions intéressantes, dont deux étaient particulièrement prometteuses pour la reprise de la Place Rouge. Cependant, dans le dossier que vous nous présentez, vous ne parlez que d'un seul dossier, celui qui apparaît dans la délibération. Il est stipulé qu'un seul dossier présente véritablement un intérêt. J'y vois là déjà une certaine contradiction par rapport aux propos que vous avez tenus lors des Conseils de quartier.

Ce soir, nous avons abordé le rôle du déontologue et l'importance de la transparence dans la vie publique. C'était l'occasion idéale peut-être pour présenter les deux projets concurrents et les évaluer en fonction de leur qualité respective.

Nous aurions pu prévoir des auditions publiques où les candidats présentent leur projet au Conseil municipal. Vous avez fait un autre choix. Vous avez préféré prendre une décision en chambre, comme c'est votre habitude.

Vous avez avancé aussi un autre argument, madame Gestin, pour le choix de ce candidat. Vous disiez que vous seriez très attentive au projet culturel du candidat, situé à quelques mètres de la médiathèque. Cependant, en examinant le dossier, nous avons précisé cinq lignes sur ce projet culturel. Il est dit que le candidat entend développer un partenariat avec des ateliers d'artistes, des écoles, des professionnels réunissant des auteurs ou des illustrateurs. Ce partenariat, en cours de formalisation – bien sûr –, pourrait conduire à l'organisation d'ateliers gratuits en intérieur ou en extérieur.

C'est un tout petit projet culturel. Ce monsieur n'a pas fait de grands efforts. Le moins que l'on puisse dire est que ce projet n'est pas très abouti.

Parlons maintenant du volet financier. Le candidat a initialement envisagé d'acheter le fonds de commerce pour 425 K€. Pourtant, vous décidez de lui rétrocéder ce fonds pour 380 K€ alors que la Ville l'avait acquis pour 400 K€ en octobre 2023, comme vous venez de le dire. Cette différence de prix soulève des interrogations légitimes. En outre, vous accordez au candidat quatre mois de franchise de loyer, soit 16 K€. À cela s'ajoutent les six mois de perte de loyer entre octobre 2023 et mars 2024, soit 18 K€. Au total, la Ville a subi une perte d'environ 60 K€ dans cette opération.

Mais le plus intrigant reste à venir. La société à qui vous attribuez le bail ne vous est pas inconnue, madame Gestin. Il s'agit de la société à qui vous avez déjà attribué le bail commercial 17 rue du Général-Leclerc lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2023. Ce local s'appelait anciennement Le Chaudron breton. Dans cette fameuse délibération, il était mentionné que l'emplacement occupait une position stratégique au cœur de centre-ville, à l'angle des rues du 14-Juillet et du Général-Leclerc, que des travaux étaient prévus à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Cependant, à ce jour, soit dix mois après l'attribution de ce bail, ce restaurant n'a jamais ouvert ses portes et les travaux n'ont jamais commencé. Cette situation soulève des questions sur la gestion des ressources publiques et la pertinence des choix effectués.

Je poserai trois questions, madame Gestin. Comment peut-on attribuer le fonds de commerce de la Place Rouge à une société qui n'a pas respecté ses engagements envers la Ville ? C'est, pour moi, incompréhensible. Quel est le lien entre ce monsieur, à qui on attribue en l'espace de quelques mois deux locaux commerciaux, et la collectivité ? Enfin, madame Gestin, en prenant cette décision, faites-vous prévaloir l'intérêt général dont vous avez la charge, pour reprendre des propos de la délibération que nous avons votée tout à l'heure sur le déontologue ? Je crois qu'en effet, ce sujet devrait intéresser le déontologue. Je suis très étonné que vous attribuez de nouveau un bail à un individu qui ne respecte pas ses engagements. J'attends vos réponses.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la terrasse sera-t-elle sonorisée ? Des horaires seront-ils fixés pour éviter des nuisances sonores aux habitants ? Par quels moyens comptez-vous faire respecter les horaires ? Est-il nécessaire de rappeler que la place Jean-Baptiste-Clément est entourée de bâtiments formant une caisse de résonance pour l'environnement proche ? On se rappelle le manège installé, à quelques centimètres près, sur la future terrasse qui s'est vu évincer pour cause de nuisances lors de ses horaires d'ouverture avec ses musiques pour enfants.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, je pense que mon collègue a pratiquement posé toutes les questions. J'aurais bien voulu avoir une espèce de transparence avec les trois dossiers retenus. Sur la version culturelle, on ne retrouve pas les éléments prioritaires que vous avez mis en avant dans le cahier des charges.

La Mairie est propriétaire des murs. C'était aussi intéressant de le rappeler. Nous avons racheté le bail commercial à la Place Rouge – en plus, qui arrivait à échéance – au prix de 425 K€. La Ville rétrocède le bail commercial pour un montant de 380 K€. S'ajoutent les quatre mois de loyer pour travaux. Cela fait beaucoup.

J'ai demandé à vos services de m'envoyer le récapitulatif et la liste des préemptions. Même si c'était un peu tardif, j'ai reçu ces éléments. Je vous en remercie. Cependant, je n'ai toujours pas reçu les éléments que j'ai demandés, à savoir le coût total de chaque préemption. Sur l'avenue du Général-Leclerc, la même personne devait prendre les locaux il y a quasiment dix mois. Aujourd'hui, qui paye le loyer ? On aurait voulu connaître le coût global de tous les loyers qui sont payés par la Ville sur toutes les préemptions. De mémoire, je crois qu'il y en a 6 ou 7, ce qui représente des montants importants. On voudrait vraiment connaître le montant. Combien coûtent à la Ville toutes ces préemptions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je voudrais dire que cette rétrocession n'est pas une rétrocession de fonds de commerce. Juridiquement, c'en est peut-être une, mais, dans les faits, ce n'en est pas une. Qu'est-ce qu'un fonds de commerce ? Un fonds de commerce, ce sont des éléments corporels et incorporels. Les éléments corporels, c'est le matériel d'exploitation de l'activité. En l'occurrence, ce n'est pas difficile, il n'y a plus rien. C'est zéro. Dans les éléments incorporels, il y a la clientèle et le droit au bail. La clientèle, c'est zéro. Reste le droit au bail. Si quelqu'un est d'accord pour acheter à 380 K€ un droit au bail, pourquoi pas ? Mais cet élément-là explique probablement pourquoi il y a eu finalement si peu d'intérêt pour cet établissement pourtant assez bien placé.

En effet, se posent la question des critères de choix et la raison pour laquelle vous nous proposez cette proposition parmi les trois offres qui vous sont parvenues. Comme mes collègues, c'est la question que je me suis posée. C'est la raison pour laquelle, dès jeudi soir dernier, j'ai demandé au Maire qu'il me communique les dossiers manquants. Par ailleurs, le dossier papier n'était pas complet. C'est la raison pour laquelle nous avons eu un envoi complémentaire le lendemain.

Ne voyant pas arriver les deux autres dossiers, j'ai insisté. On a commencé à m'opposer une forme de confidentialité sur les dossiers. Devant mon insistance argumentée, j'ai eu enfin, hier dans la journée, communication des deux dossiers manquants. Je suis vraiment surpris que cet envoi m'ait été réservé et que l'ensemble des conseillers municipaux n'ait pas eu le même traitement que moi. Ce n'était pas du tout une demande de faveur mais tout simplement le fait qu'à partir du moment où vous visez ces dossiers dans la délibération et vous expliquez que vous choisissez le meilleur, il me paraissait quand même naturel que tout un chacun ici dans cette assemblée ait connaissance de l'ensemble des éléments.

Bref, j'ai eu quelques heures pour examiner les deux dossiers concurrents.

J'avoue que je ne suis absolument pas convaincu par le choix et les affirmations que vous faites, madame Gestin. Dire, par exemple, que le dossier que vous présentez est le seul à avoir des caractéristiques financières acceptables me semble très hautement discutable. Je reconnais qu'il y a un dossier qui est plus faible que les deux autres, mais la vérité n'est pas là. La vérité, c'est que le deuxième dossier à peu près intéressant que vous écarterez fait une analyse économique et n'est pas prêt à payer 380 K€ le droit au bail que j'évoquais en introduction. Mais il présente une alternative avec une solution sur les loyers qui pourrait permettre à terme d'équilibrer les choses. Je trouve que le choix que vous nous proposez est assez peu fondé et très discutable. J'ajoute même que les perspectives de chiffre d'affaires paraissent quand même assez optimistes. Je ne souhaite l'échec de personne, bien entendu. Mais, quand on connaît les quelques éléments du chiffre d'affaires de la Place Rouge avant sa fermeture, on ne peut être qu'étonné de la capacité affirmée du candidat à atteindre les objectifs qu'il avance. Pour conclure, il me semble qu'en termes d'équilibre financier, le mode de financement avec un apport en capital de 10 K€ pour un emprunt de 500 K€ paraît quand même extrêmement fragile, contrairement à ce qui est avancé. Évidemment, je peux comprendre que vous soyez pressés de vous débarrasser de ce fardeau et d'essayer de trouver un acquéreur au plus vite. Mais, au-delà d'ailleurs des remarques assez intéressantes de mes collègues précédemment, je crains fort que tout ceci ne nous conduise à de fortes déconvenues. Nous n'allons pas approuver cette délibération. J'ajoute d'ailleurs que, même si elle a été amendée pour mettre le prix de 380 K€, je vous rappelle que ni la franchise de loyer ni le partage des frais n'étaient inclus dans le cahier des charges. Je me demande donc si, en l'état du texte de la délibération que vous nous proposez, vous êtes habilité à signer une telle promesse de vente.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Il y a plein de choses qui se croisent. Je vais essayer de répondre.

Monsieur Ruggieri, vous avez quand même une sacrée manière de remettre en cause les choses. Vous semblez m'accuser de choses assez étranges. Je vais essayer de répondre comme je peux, mais je suis un peu interloquée quand même. Pour le coup, cette personne s'était effectivement portée candidate sur le 17 avenue du Général-Leclerc. Elle avait visité les locaux, etc., mais il n'y avait pas eu d'engagement et il n'y avait pas eu de suites données de sa part pour des raisons qui lui appartiennent. On n'a pas à étaler cela ici. Vous disiez qu'il y avait plein de contradictions avec ce que j'ai dit en Conseil de quartier. Peut-être y a-t-il des contradictions, mais je ne le pense pas puisqu'au moment où les Conseils de quartier ont eu lieu, nous n'avions pas encore rencontré les candidats. Nous avons réceptionné les dossiers. Il y avait effectivement deux offres qui nous paraissaient tenir un peu mieux que la troisième, malgré l'ensemble des visites. Lors des entretiens et des entretiens contradictoires, une des deux propositions s'est révélée plus intéressante, celle que je vous présente ce soir.

Vous utilisez le mot « intrigant ». Je ne suis pas sûre qu'il y ait de l'intrigue derrière tout ça. Un candidat a l'air intéressé pour s'installer sur la ville, restaurateur par ailleurs. Il propose un projet pour un établissement qui, finalement, ne répond pas à ce qu'il souhaite. Il propose un second projet.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Même si c'est un peu loin et si je n'étais pas sur ce dossier, je vois très bien de quoi vous parlez.

Par ailleurs, vous ne retrouverez pas les éléments que j'ai évoqués comme étant prioritaires. J'ai volontairement rappelé en début d'intervention ces éléments qui n'étaient pas dans le rapport. J'ai rappelé la manière dont les choses ont été évaluées. La qualité du projet commercial était à hauteur de 50 %. Vous avez eu chacun l'ensemble des éléments qui constituent le dossier. Je me questionne quand même, monsieur Banbuck, sur le fait que l'on puisse faire circuler des documents de ce type. Le jour où vous avez reçu ces éléments, au premier envoi, dès le lendemain, des éléments figuraient sur les réseaux sociaux. Je ne sais pas d'où cela vient mais, en tout cas, cela figurait sur les réseaux sociaux. D'où ma question sur le fait de faire circuler des éléments.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Pouvez-vous préciser les choses, madame Gestin, s'il vous plaît ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je vais terminer.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je n'ai pas compris.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Vous n'avez pas compris. Je n'ai pas à nommer qui que ce soit ni même à accuser qui que ce soit, contrairement à d'autres. Je dis simplement que le lendemain de la réception de ces documents pour le présent Conseil municipal, des photos et des éléments figuraient...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)
(Hors micro.)

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur Banbuck, je n'ai plus la date en tête. Pour le jour où vous avez reçu les documents, regardez votre mail.

J'ai quelques questions sur le fait de faire circuler des choses comme ça. Vous dites que l'on cache des choses. Mais on ne cache rien. C'est simplement qu'il y a des éléments un peu factuels discrétionnaires.

Ensuite, vous évoquez le chiffre de 425 K€. Il ne s'agit pas de 425 K€ du tout. L'achat a été de 400 K€ et non 425 K€.

S'agissant du projet artistique et culturel, dans les échanges avec le candidat, nous avons été convaincus sur le fait qu'effectivement, ce projet répond au plus près à ce que nous avons demandé dans le cahier des charges. Que vous dire de plus ? Je ne sais pas.

Madame Chiboub, concernant la terrasse sonorisée et les nuisances sonores, j'ose espérer que ce qui s'est passé dans le passé ne se renouvellera pas. Il y a une obligation pour les personnes qui tiennent ce type de commerce de respecter un certain nombre de réglementations. Ce sera le cas. Dans l'absolu, ce sera le cas. De même, il ne faut pas se garer avenue de Fontainebleau. C'est réglementaire, mais il y a quand même des gens qui le font. Mais le commerçant est tenu à un certain nombre de choses. Vous dites que je suis pressée. Alors, à la fois je suis pressée et il faut arrêter de payer des loyers. Je suis un peu perdue. Oui, on est un peu pressés, mais je pense que vous aussi. On est tous pressés de voir s'installer des commerces. En même temps, vous « m'accusez », entre guillemets, d'être pressée et, deux minutes avant, vous disiez que la Ville paye des loyers pour des commerces préemptés, ce qui est vrai au demeurant. Effectivement, il faut que des commerces s'installent. J'ai répondu dans le désordre, mais je pense que vous allez à nouveau me poser plein de questions. Je les attends avec impatience.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? C'est une question par groupe, monsieur Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai été mis en cause. Il y a un article du règlement intérieur.

Jean-François DELAGE, Maire

Elle ne vous a pas mis en cause. Elle a simplement dit que, le lendemain de l'envoi des documents du Conseil municipal à l'ensemble des conseillers municipaux, un certain nombre d'éléments se retrouvaient sur les réseaux sociaux. Elle ne vous a pas accusé. Vous n'avez pas été le seul, que je sache, à recevoir les documents du Conseil municipal.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mais c'est à moi que Mme Gestin s'est adressé, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'aimerais juste qu'on nous apporte des précisions sur la délibération n° 2023-047. Vous avez dit beaucoup de choses, madame Gestin. Vous n'êtes pas pressée, mais vous vous êtes précipitée pour répondre et vous avez dit des choses totalement fausses. La rétrocession du bail commercial du local situé 17 rue du Général-Leclerc a été faite à ce même monsieur, Arukulmar Kanagratnam. Soit vous, soit Mme Bocabeille devez nous apporter des réponses. S'il s'est rétracté, j'ai une autre question. Pourquoi l'apprenons-nous ce soir par le biais d'une interrogation ? Pourquoi ne nous informe-t-on pas en amont ? La transparence que l'on demande de manière générale – vous en parliez tout à l'heure, monsieur Edet –, elle est importante dans les cas de figure comme celui-ci. Sinon, on se pose des questions, il y a des suspicions.

On a un local aujourd'hui au 17 rue du Général-Leclerc qui est toujours fermé. La Ville continue-t-elle de payer des loyers ? Il faut apporter des précisions. Au Conseil municipal du jeudi 29 juin 2023, vous avez voté une rétrocession avec la majorité. Je me permets donc de vous reprendre. Vous avez affirmé des choses qui sont soit fausses soit erronées. Je vous laisse, madame Bocabeille, ancienne maire adjointe chargée du commerce, peut-être apporter des précisions.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Cela tombe très bien, monsieur Zincioglu, parce que j'avais demandé la parole juste après vous. Pour la rétrocession du 17 rue du Général-Leclerc, c'est en effet la même personne qui demande la rétrocession de la Place Rouge. Ce n'est absolument pas le restaurateur qui s'est démis. C'est simplement que le propriétaire des murs a augmenté le loyer au dernier moment. Par conséquent, le restaurateur et son associé se sont sentis trahis par le propriétaire. Ils n'ont donc pas poursuivi cette affaire. Cela a dû avoir lieu pendant l'été ou à la rentrée. Il y a eu des négociations. On attendait des réponses. Le propriétaire des murs a fait échouer cette rétrocession. Le restaurateur n'a rien à voir dans cette histoire.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Merci, madame Bocabeille. Vous avez la réponse. Je ne souhaitais pas évoquer ce type de détail. Je trouve que c'est toujours un peu délicat. Vous nommez ce monsieur. J'ai toujours un peu de difficulté avec cela.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Évitez les débats comme ça, s'il vous plaît. On est en séance. Chacun son tour.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Pour le moment, dans ce cadre, je trouve que c'est toujours compliqué. Puisque Mme Bocabeille l'a évoqué, il ne s'agit absolument pas de ce monsieur qui se serait rétracté pour rien et qui se serait dit un matin qu'il préférerait l'autre commerce. Compte tenu de la superficie et de ce que ce local pouvait permettre, le prix a été augmenté de façon exorbitante en très peu de temps par le propriétaire. Donc pas de manœuvres spécifiques.

Néanmoins, compte tenu des éléments probants que nous avons et que vous avez, c'est un restaurateur qui a de l'expérience. Il a déjà des établissements. Vous avez l'ensemble des éléments financiers. Vous pouvez très aisément vous rendre compte que la proposition est solide financièrement. C'est ce qui nous importe au-delà même du fait que la proposition qualitative de capacité de travailler avec la Médiathèque et le Conservatoire est aussi très intéressante. Il s'agit aussi de redynamiser et de remettre de l'animation à cet endroit.

Jean-François DELAGE, Maire

Je voudrais juste rappeler une petite chose et nous clorons là le débat. Nous sommes allés suffisamment loin. Nous avons deux injonctions. L'une est de conserver ou essayer d'avoir un commerce attractif et de qualité sur la ville du Kremlin-Bicêtre. L'autre est de ne pas dépenser l'argent en préemptions, en loyers ou en je-ne-sais-quoi.

À un moment, il faut quand même rappeler une chose, c'est que le commerce est une entreprise privée sur laquelle une institution publique, comme une commune, n'a que peu de prises. Si on ne fait rien, les fonds de commerce se vendent les uns derrière les autres à qui veut les acheter. Qui veut les acheter, parfois, et dans la plupart des cas dans nos villes de banlieue, ce sont très souvent des commerces qui ne sont pas de qualité. Ce sont des fast-foods, etc. On fait tout un travail au niveau de la restauration scolaire en faveur d'une alimentation pour les enfants de qualité, une alimentation en circuit court, bio, etc. On fait tout un travail à ce niveau-là et, derrière, si on ne fait rien, ce sont des fast-foods – de la malbouffe, on va le dire carrément – qui s'installent au Kremlin-Bicêtre. Si ce n'est pas de la malbouffe, ce ne sont pas les commerces de qualité que l'on nous demande d'avoir dans la ville. La seule action que nous pouvons avoir, au moment de la vente d'un fonds de commerce, c'est de le préempter et de choisir nous-mêmes ensuite celui qui va acheter et va s'installer à cet endroit. Effectivement, ce sont des frais. Les préemptions représentent des frais. Ensuite, il faut relouer. Il y a toute une recherche à faire. Cela prend du temps. Il faut du temps pour installer des commerces de qualité, des commerces que l'on a envie de voir dans la ville et pour les faire fonctionner. Un commerçant vient s'installer s'il pense que son bilan sera bon et que la clientèle sera présente. Ce n'est pas une action que l'on peut faire en claquant des doigts. Cela prend du temps et, oui, cela a un coût. Il y a donc un budget de la Ville dédié aux préemptions et au paiement des loyers qui peut parfois durer. Et nous sommes les premiers à le regretter. Croyez-moi, tout le travail est fait pour tenter d'aller le plus vite possible et d'avoir des commerces de qualité. Dans l'affaire qui nous occupe, parmi les dossiers que nous avons eus, on a jugé que le dossier qui vous est présenté ce soir et que nous avons choisi était un bon dossier. En tout cas, c'est un dossier dans lequel on pouvait avoir confiance. Si on se trompe, vous serez les premiers, j'en suis persuadé, à venir nous le dire. J'espère, pour nous et surtout pour le commerçant qui rachète ce fonds et qui va s'installer, que la réussite sera au rendez-vous. En tout cas, c'est tout ce que je lui souhaite. Y a-t-il des explications de vote ? J'ai clos les débats. Y a-t-il une explication de vote ? Madame Hartmann...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Regardez un peu. Mme Hartmann a demandé la parole.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suis désolé, je ne l'ai pas vue.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Mais ni après le rapporteur, ni après que j'ai clos le débat et que j'ai pris la parole. Faites-le en explication de vote. Je vous y autorise et on répondra à vos questions plus tard éventuellement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je vous fais remarquer, monsieur le Maire, que nulle part il n'est indiqué que vous pouvez limiter le temps de parole et le nombre de prises de parole par groupe. Cela n'existe pas. Les conseillers municipaux...

Jean-François DELAGE, Maire

C'est une par personne par groupe. Vous avez déjà pris la parole plus de deux fois. Maintenant, c'est la troisième. Monsieur Banbuck, il y a un moment... Mais Mme Hartmann aurait pu prendre la parole et M. Bélainoussi aussi.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je veux savoir si Mme Gestin m'accuse, oui ou non, d'avoir divulgué des informations...

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai répondu à cette question.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, elle n'a pas répondu.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai répondu à cette question.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'attends une réponse précise.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai répondu à cette question. Si, elle a parlé de l'envoi du Conseil municipal. Tout le monde a reçu le Conseil municipal. Cela peut être n'importe qui qui a mis ces documents sur les réseaux sociaux. Elle a simplement vu qu'il y avait sur les réseaux sociaux des documents qui venaient du Conseil municipal. Elle ne vous a accusé de rien, vous personnellement. Je reviens sur ma question. Y a-t-il maintenant des explications de vote ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Vous l'avez dit. Malheureusement, il y a des limites aux préemptions. Du coup, Mme Bocabeille a bien rappelé que le propriétaire est maître de son bien et augmente son loyer. Le propriétaire est sûrement bien content que la Ville soit garante pour payer tous ces loyers chaque mois. On ne prendra pas part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Bien évidemment, je voterai pour cette délibération. Je rajoute que je pense que vous devriez prendre contact avec le maire de Clamart qui fait des préemptions dans toute sa ville.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Étant donné que les explications de vote ne sont pas des explications de vote, je vais me prêter au jeu aussi. Vous me le permettez, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce ne sera pas la première fois, monsieur Zinciroglu. Vous êtes habitué de la chose.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous, de votre côté, vous répondez aux explications de vote. Vous ne respectez pas non plus le règlement intérieur. Madame Bocabeille, je n'ai pas compris ce que vous avez dit sur le Maire de Clamart et les préemptions. Par contre, je vous précise que les oppositions diverses et variées depuis 1995 évoquent la préemption des fonds de commerce. Le prédécesseur était totalement contre cela, notamment en 2014. C'est une vérité, vous le savez. Donc nous donner l'exemple de Clamart et aller faire l'ouverture de fast-foods tous les jours au détriment du bien-être des Kremlinois, c'est quand même une sacrée blague, madame Bocabeille, en tant qu'ancienne chargée de commerce. Tous les jours, il y a des fast-foods qui ouvrent au Kremlin-Bicêtre et vous osez nous inviter à aller visiter Clamart.

Jean-François DELAGE, Maire

Quel sera votre vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous allons nous abstenir, monsieur le Maire, bien évidemment.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci pour votre explication de vote qui n'en était pas une. Je mets donc aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstention : 11 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Ne prend pas part au vote : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

Résultat du vote (amendement) [Vote intervenu à la fin de la délibération n° 2024-034.]

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstentions : 11 (Mme ALESSANDRINI, Mme HARTMANN, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

N° 2024-034. SÉCURITÉ. – RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, a engagé une réforme de la dépenalisation du stationnement qui permet aux collectivités de mieux maîtriser leur politique en matière de stationnement payant de surface. Dans ce cadre, les amendes de stationnement ont été supprimées et remplacées par les forfaits post-stationnement (FPS). Pour mettre en œuvre cette réforme obligatoire, le Conseil municipal a institué une redevance de stationnement. Si les usagers ne se sont pas acquittés de leurs droits ou si la limite du stationnement initialement payé est dépassée, un FPS d'un montant forfaitaire est notifié. Un rapport d'activité doit être présenté au Conseil municipal. Tel est l'objet de ce présent rapport.

Pour rappel, jusqu'en 2020, le tarif forfaitaire FPS était de 35 €, puis de 17 €, décidé par le Conseil municipal dans le cadre du bouclier communal. Le FPS peut être contesté dans le cadre d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO). Pour l'année 2023, il a été comptabilisé 19 932 FPS. Le nombre de RAPO traités était de 1 131, dont 261 concernant les Kremlinois et 870 hors commune. Le nombre de RAPO accordés est de 980, dont 235 pour les Kremlinois et 745 hors commune. La majorité des accords concerne des personnes en possession de la carte inclusion. Nous pouvons remarquer que le délai moyen de traitement par le service a diminué. Il est de 2,4 jours actuellement et il était de 7,6 jours en 2022.

Pour l'année 2023, la collectivité a perçu 324 K€ de recettes FPS pour une inscription budgétaire de 450 K€. Les recettes de stationnement sont de 750 K€ pour une inscription de 600 K€. La recette générée par la Direction de la police est de 1 080 451 € entre les FPS et le stationnement. Le rapport est transmis en annexe.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, madame Bocabeille. Vous êtes chargée des finances et de la tranquillité publique. Je ne me fais toujours pas à l'idée de savoir que vous avez autant de travail, de charges aussi importantes, aussi prioritaires dans ce mandat. Je me demande comment vous faites. En même temps, quand je lis ce rapport, je constate que vous ne donnez pas trop de priorité à la tranquillité publique dans notre ville.

Dernièrement, *Le Parisien* du Val-de-Marne, sur la base d'éléments tels que le taux d'agression, les vols, les cambriolages, mais aussi les nuisances du quotidien où figurent les incivilités routières, les stationnements sauvages, a dressé un classement des villes les plus sûres du Val-de-Marne. Depuis 2020, vous avez réussi à positionner la ville du Kremlin-Bicêtre dans le top 3 des villes les moins sûres de notre Département, juste derrière Orly et Ivry-sur-Seine. C'est le résultat du déni d'une majorité PS, MRC, PCF de la situation locale depuis plus de vingt ans sur notre ville. Le laisser-aller provoque cela. Dans votre rapport de ce soir, on comprend davantage la situation.

Vous nous indiquez avoir réalisé environ 40 000 FPS en 2022, contre 19 000 environ en 2023. 40 000, c'est déjà un nombre très faible quand on voit toutes les incivilités en matière de stationnement et de stationnement sauvage sur notre ville.

Madame Bocabeille, je vais me le permettre parce que vous êtes aussi en charge des finances. Vous avez la possibilité de redresser la situation financière en vous donnant des objectifs ambitieux en matière de RAPO et de forfaits post-stationnement. Qu'attendez-vous ? La situation est effroyable. Cette fois, c'est la presse qui en parle et qui nous donne raison. Les incivilités routières de stationnement sont des sujets de tranquillité publique et de sécurité. La sécurité est la première des libertés. Elle doit être prioritaire pour le bien-être des Kremlinois.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, j'avais déjà posé cette question lors d'un Conseil municipal, je crois, l'année dernière. On remarque qu'il y a 880 recours administratifs valables (235 pour les Kremlinois et 745 hors communes) par rapport aux cartes des personnes handicapées. J'avais déjà soulevé ce problème. Les gens ne connaissent pas du tout la procédure. Il faudrait peut-être faire une pédagogie sur cela pour les gens du Kremlin-Bicêtre afin qu'ils s'enregistrent auprès de la Police municipale, de la police de proximité. Le problème que l'on a aujourd'hui, c'est que des gens qui viennent visiter des gens au Kremlin-Bicêtre (parents, famille, etc.) et qui sont titulaires de cette carte peuvent avoir une amende. Ils ne sont pas enregistrés à la Police municipale. L'appli ne fait pas la différence avec une carte d'invalidité. Je ne sais pas comment on pourrait y travailler. En tout cas, c'est un gros problème. Du coup, il y a quasiment 745 amendes qui sont hors commune et qui ont l'objet de recours.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je pense qu'il faut être un peu précis dans les ventilations. Ce que dans le rapport on appelle Kremlinois et hors commune, ce n'est pas tout à fait ce qui est marqué dans le tableau du document annexé. Le titre de la colonne est « nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le Syndicat mixte ». Si je comprends bien, cette colonne concerne l'ensemble des résidents de l'EPT.

L'autre colonne correspond à « hors ». Cela veut dire que le nombre de Kremlinois concernés est encore plus faible que celui de la première colonne. En fait, dans la colonne dite « commune », il peut y avoir des résidents des communes limitrophes ou plus lointaines.

En tout cas, ce qu'il faut tout simplement remarquer en 2023 comme pour les années précédentes, c'est que la proportion de « hors EPCI », donc forcément hors commune, est extrêmement importante, à 80 %. Il suffit de faire le ratio entre 870 et 1 131 ou entre 745 et 980. Il n'y a donc absolument pas de raison de penser que la proportion de gens qui font des recours est différente de ceux qui n'en font pas. C'est la démonstration à nouveau que cette diminution de 35 à 17 € des FPS ne profite pas du tout à la commune, mais est une forme de cadeau qui est fait aux non-Kremlinois. Pour compenser ce cadeau, vous avez augmenté la taxe foncière des Kremlinois. Bravo la majorité !

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais répondre à propos des places pour les personnes handicapées, ces personnes qui ont de grandes difficultés de déplacement. La Ville a fait un effort substantiel en termes de nombre de stationnements pour personnes handicapées. Il y en a 36, mais, en réalité, il y en a beaucoup plus. C'est ce qui apparaît sur les plans où il manque des macarons. Sur certaines places pour personnes handicapées stationne un seul véhicule. Sur d'autres, comme devant la Mairie, il est souvent stationné deux véhicules. Et c'est tant mieux. Il en est de même rue de la Liberté : il y a une place pour personnes handicapées où deux véhicules peuvent stationner. Dans la ville, il y a un effort de la part de la majorité sur cette question. En effet, installer des places pour personnes handicapées ou à mobilité réduite, c'est prendre des places qui existent déjà dans le patrimoine de l'ensemble des places de stationnement.

Dans cette ville, on a la vocation d'améliorer l'écologie, mais aussi de réduire la voiture et la place qu'elle prend, mais avec un certain équilibre. Nous ne punissons pas les habitants du Kremlin-Bicêtre.

Ceux qui nous intéressent avant tout, ce ne sont pas les gens qui viennent au Kremlin-Bicêtre, les gens de passage, mais ce sont les Kremlinois. C'est la première des choses qui m'intéresse, ainsi que pour la majorité.

Certes, il peut y avoir des familles ou des amis qui viennent. Pour s'inscrire dans le cadre des places pour personnes handicapées, il y a plusieurs possibilités. On peut écrire via les nouvelles technologies, par mail, et envoyer les documents que l'administration demande. Dans ce cas, la personne est automatiquement inscrite dans la ville. Une personne qui se gare directement sur une place pour les personnes handicapées peut aussi poser sur le tableau de bord sa carte indiquant le handicap. La police municipale a pour consigne de s'arrêter et de regarder systématiquement si la carte est bien visible. Des gens oublient parfois de laisser leur carte visible. Dans ce cas-là, il y a un protocole de demande pour être exonéré de ce PV. Les procédures sont connues. Vous parlez du PV de 35 et 17 €. Je rappelle que c'était une décision de la majorité actuelle, certes avec l'ancien maire qui n'est plus là malheureusement. On avait décidé de faire cesser ce que vous avez mis en place – et je le rappelle, monsieur Banbuck, avec l'ancienne majorité –, c'est-à-dire de « taper » sur l'habitant avec un FPS à 35 €. Je vous le rappelle, Le Kremlin-Bicêtre était l'une des rares villes dans le coin où il y avait un matraquage financier sur l'ensemble des automobilistes de cette ville. Nous avons décidé de remettre les choses en place. Une demande avait été faite de la population qui en avait « ras-le-bol ». Nous l'avons fait. Puisqu'une partie de l'opposition avait sans cesse demandé de le faire aussi pour les deux-roues et trois-roues. Nous l'avons fait aussi. Aujourd'hui, les deux-roues et trois-roues doivent s'acquitter d'un FPS sur l'ensemble de la ville.

Intervention hors micro.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Non, monsieur, ce n'est pas sur les trottoirs. Laissez-moi terminer, monsieur, s'il vous plaît. Ce n'est pas sur les trottoirs. Il a fallu une phase d'attente, *via* l'EPT, pour pouvoir mettre en place les signalétiques sur la voie publique. Cela a été fait. Vous en avez un témoignage juste derrière la mairie où deux places de stationnement dites automobiles ont été remplacées par six à dix places pour les deux-roues – tout dépend de la taille de la moto. Nous faisons la chasse aux incivilités dans cette ville pour les gens qui se garent mal avec les véhicules de passage ou kremlinois. Je le dis, il n'y a pas de différence pour les véhicules qui stationnent mal. Monsieur Ruggieri, on en a discuté. Vous avez une moto, vous étiez relativement content que cette majorité puisse mettre en place cette solution pour les deux-roues. Nous avons vu une nette amélioration sur l'ensemble du parc de stationnement du Kremlin-Bicêtre. Il y a peut-être encore quelques véhicules de type Deliveroo qui stationnent assez rapidement, mais les forces de police sont là et elles interviennent quand il le faut.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Un petit rappel. Les RAPO, c'est quoi ? C'est un recours fait par les usagers qui estiment que le FPS n'avait pas de raison d'être mis. Cela n'a rien à voir avec l'efficacité de l'action municipale en matière de sécurité. Pour les personnes handicapées qui ont la possibilité de s'enregistrer et bénéficient bien entendu de la gratuité du stationnement, il suffit qu'elles se signalent auprès de la Police municipale et le FPS est retiré immédiatement.

Jean-François DELAGE, Maire

Je voudrais quand même clarifier quelques petites choses, notamment s'agissant des stationnements gênants et autres incivilités. Malheureusement, je le reconnais, elles sont nombreuses. Nous sommes en train de parler du RAPO, c'est-à-dire ce qui concerne le forfait post-stationnement (FPS). Il s'agit du stationnement non réglé ou du stationnement réglé insuffisamment. Le stationnement gênant et les incivilités génèrent et donnent lieu à des amendes de police. Ce n'est pas du tout la même chose. Cela n'entre pas dans les mêmes comptes non plus.

Puisque nous parlons de sécurité, je voudrais donner quelques informations à l'équipe municipale, à l'ensemble de la municipalité et aux Kremlinoises et Kremlinois. En janvier et février 2024, ont été saisis 473 paquets de cigarettes illégales de contrebande pour une valeur de 4 730 €, 759 capsules de cannabis pour une valeur de 1 180 €, 650 cachets de MDMA pour une valeur de 6 500 €, 45 sachets de stupéfiants pour 880 €, 10 sachets de tabac à chiquer pour une valeur de 100 €. Le total de ces marchandises de contrebande et stupéfiants est de 13 300 €. Des médicaments ont aussi été saisis : 1 944 pilules de Prégabaline pour une valeur de 4 985 €, 67 pilules de Rivotril pour une valeur de 167 €, soit un total de 5 152 €. Sur deux mois, le total général est de 18 425 €. Ces saisies ont été exécutées uniquement par la Police municipale. Loin de moi l'idée d'amoindrir le travail de la Police nationale, qui est d'autant plus complexe que les effectifs de la Police nationale sont en grande difficulté. Les membres de la Police nationale vous diront qu'ils sont très contents quand ils arrivent à équiper une voiture pendant la nuit. La Police municipale, depuis le 1^{er} mars, fait des astreintes et travaille jusqu'à 22 heures le soir. Les policiers municipaux ne chôment pas. Ils sont actifs et sont sur tous les fronts de tout ce qui se passe dans la ville, y compris, parce que c'est aussi de la sécurité, l'accompagnement des citoyens, la proximité des commerçants, l'écoute et la pédagogie. En parlant de pédagogie, monsieur Khir, je suis assez d'accord avec vous. Je me suis fait la même réflexion. S'il y a autant de RAPO effectués pour des personnes en situation d'invalidité, qui ont donc des cartes d'invalidité, c'est qu'il y a peut-être un petit souci et probablement une pédagogie à faire. Nous allons examiner ce point. Je suis d'accord, le nombre des RAPO est trop élevé. Il y a quelque chose à améliorer de ce point de vue. Y a-t-il des explications de vote ?

Non. Je mets aux voix.

Intervention hors micro.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est un prend acte. Excusez-moi.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je lis le projet de délibération. Il est indiqué « décide de prendre acte ». Pour décider de prendre acte, il faut voter le prendre acte. Je suis désolé de le rappeler, comme trop souvent.

À propos de vote, monsieur le Maire, je n'ai pas souvenir que nous ayons voté votre amendement tout à l'heure. Nous avons voté une délibération non amendée.

Jean-François DELAGE, Maire

En effet. Vous avez raison. Nous finissons cette délibération et nous revenons à l'amendement. Cela arrive d'oublier, merci de me le rappeler. L'erreur est humaine. Tout le monde peut se tromper. Il y a l'erreur et il y a la faute. Vous connaissez sans doute mieux que moi la différence. Nous prenons donc acte de cette délibération et nous retirons le « décide » du texte de la délibération. Je reviens à la délibération n° 2024-033 pour laquelle il y a eu en effet un amendement de l'article 2. Je mets aux voix.

[Le résultat du vote se trouve à la fin de la délibération n° 2024-033.]

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-035. FINANCES. – FIXATION DU TARIF POUR LES PRESTATIONS D'AIDE A DOMICILE

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le tarif pour les prestations d'aide à domicile était fixé jusqu'à présent à 23 € de l'heure. Ce tarif est revalorisé à chaque changement de barème départemental relatif à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Or, en janvier 2024, le Conseil départemental a informé la commune de la revalorisation de son barème à 23,50 € par heure. Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'adopter ce tarif horaire de 23,50 € à compter du 1^{er} avril 2024.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement)

Votants : 35

Pour : 32 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Ne prend pas part au vote : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-036. RELATION CITOYEN. – SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) – RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE CIMETIÈRE ET RÉVISION STATUTAIRE – ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE AUX COMPÉTENCES « SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES » ET « CRÉMATORIUMS ET SITES CINÉRAIRES »

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne existe depuis 1905. Ce syndicat est un service public qui gère la quasi-totalité des funérariums de la Région Île-de-France et un certain nombre de cimetières. Le syndicat a la possibilité d'aider aux modifications des cimetières communaux. Surtout, ce qui est assez intéressant pour notre commune, c'est que les obsèques de personnes sans abri peuvent être prises en charge par le SIFUREP, comme l'enterrement des bébés. La Ville est adhérente à ce syndicat. De ce fait, les Conseils municipaux des communes adhérentes doivent voter les deux dernières décisions du Conseil d'administration du SIFUREP. Ces deux décisions sont, d'une part, la sortie du SIFUREP du cimetière de Villeteuse et, d'autre part, une nouvelle adhésion qui est la commune d'Auvers-sur-Oise. La commune étant adhérente, nous devons voter et approuver ces deux modifications du règlement général du SIFUREP qui autorise une commune à reprendre la main sur son cimetière et l'adhésion d'une nouvelle commune au sein du syndicat.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Non. Nous avons deux votes à faire sur cette délibération. Un premier va concerner la restitution de la compétence cimetière et la révision statutaire. Le SIFUREP avait mis dans ses possibles services de s'occuper des sites du cimetière de certaines communes. Or il s'avère que le SIFUREP étant éloigné des communes, il préfère restituer ces compétences aux communes qui les avaient déléguées au SIFUREP. Le deuxième vote concerne l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires ». Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix la délibération n° 2024-036-A sur la restitution de la compétence cimetière et la révision statutaire et la délibération n° 2024-036-B sur l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise.

Résultat du vote (n° 2024-036-A : restitution de la compétence cimetière et révision statutaire)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Résultat du vote (n° 2024-036-B : adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération en deux parties est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-037. RESSOURCES HUMAINES. – MODIFICATION DE LA QUOTITÉ DE TRAVAIL DU POSTE DE PSYCHOLOGUE

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération a pour objet de modifier un poste de psychologue à temps non complet par un poste de psychologue à temps complet. Depuis le départ de l'agent qui exerçait ces fonctions à temps non complet au sein de la collectivité, la Ville emploie deux psychologues en vacation. Le besoin évoluant, le recrutement d'un psychologue à temps complet devient nécessaire.

Ce poste est donc ouvert aux fonctionnaires ou, à défaut, aux contractuels par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du Code général de la fonction publique et à condition qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté à ces postes. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Ce psychologue s'adresse-t-il au personnel ou aux habitants ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, depuis combien de temps cette situation de faire recours à des vacations est-elle effective ? Combien de vacations ont-elles été facturées ? Pour combien de personnes en souffrance ? Les deux vacataires étaient-elles fonctionnaires ?

Jean-François DELAGE, Maire

Madame Chiboub, j'aimerais bien que vous posiez vos questions en Commission. Nous n'avons pas forcément maintenant des informations aussi précises. Nous notons votre question et nous vous enverrons la réponse.

Ces psychologues sont employés surtout auprès de la petite enfance et, éventuellement, dans le cadre du périscolaire. La demande est de plus en plus forte, dans les crèches notamment, d'accompagnement d'enfants. Il peut s'agir de psychologues ou de psychomotriciens. La demande évoluant, il est nécessaire aujourd'hui de passer d'un temps non complet à un temps complet pour que l'ensemble des crèches, PMI, etc., soit achalandé pour cela.

S'agissant des habitants, une tentative avait été faite, mais n'avait pas été fructueuse. Cela n'avait pas donné grand-chose. Peu d'habitants venaient. Pourtant, la personne qui s'en chargeait, dans le cadre d'un stage de fin d'études, avait fait un gros travail d'aller vers. Elle était allée auprès des seniors, des gens dans les quartiers, au centre social, etc. Cela n'avait pas véritablement fonctionné. On n'avait donc pas renouvelé l'expérience. Au niveau de la fonction publique, il y a un psychologue qui peut intervenir auprès des agents régulièrement et que l'on peut appeler si nécessaire. En l'occurrence, il s'agit bien de petite enfance. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous disposez de la liste des décisions qui ont été prises.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur ce que vous appelez « le dossier de la parcelle du 23 rue du Professeur-Einstein » ? Il s'agit de la décision n° 2.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce sont des frais d'avocat. Sur cette parcelle, il y a nécessité d'avoir un avocat pour défendre les intérêts de la Ville.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous paraphrasez ce qui est indiqué.

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'ai rien à dire de plus. Ce sont des frais d'avocat pour défendre les intérêts de la Ville dans ce dossier.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

On aimerait connaître la nature du litige.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Avant de terminer ce Conseil, je voulais vous donner dates à venir sur la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Le 14 avril, aura lieu le banquet des seniors qui a été annulé début janvier pour les raisons que vous savez. Le 24 avril, je vous conseiller d'aller au city stade des Esselières où les services municipaux seront en bas de chez vous, conformément au titre de l'activité. Il y aura un spectacle, *Ze match* ! Le 27 avril, aura l'inauguration du Conservatoire. Il sera aussi intéressant d'aller voir l'exposition de gravures et d'illustrations de Julia Chausson, illustratrice jeunesse, dans le hall de la médiathèque L'Echo. Julia Chausson est actuellement en résidence au Kremlin-Bicêtre et dans plusieurs villes de l'EPT.

Je remercie les Kremlinoises et les Kremlinois qui sont au fond de la salle et aussi ceux qui étaient derrière leur écran.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 mai.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 22 heures 21.

La secrétaire de séance,
Annie PARIS



Le Maire,
Jean-François DELAGE

